

## Demande de reconnaissance des formations dans le domaine "Management"

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	NPA, Lieu .....
Date de naissance .....	Lieu(x) d'origine .....
Téléphone .....	(dans la journée)

Selon les "Directives pour l'évaluation des équivalences dans le domaine du Management", je demande par la présente une confirmation d'équivalence des formations pour le/les module/s ASFC suivants:

- General Management
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du changement

La demande doit, d'une part, décrire les objectifs pédagogiques de chaque module ASFC et la manière dont ils ont été atteints et, d'autre part, documenter comment les compétences ont été vérifiées resp. attestées (p.ex. examen, travail de projet, etc.). La demande doit être transmise au Secrétariat ASFC (adresse ci-dessous).

La demande doit être accompagnée de tous les documents requis, notamment:

- Copie des diplômes, certificats ou autres attestations de qualification pour les formations effectuées
- Descriptions des objectifs, des contenus et des formations suivies
- Liste du matériel didactique et des supports de cours
- Description du cursus personnel
- Récépissé resp. avis bancaire ou une copie de ces pièces attestant le paiement de la taxe pour la demande. **La taxe pour le traitement d'une demande de reconnaissance de formation se monte à CHF 150.00 par module.** La taxe de traitement est à verser à l'avance au avec la mention „Demande de reconnaissance équivalence“ sur le compte suivant:

Banque cantonale de Fribourg, 1701 Fribourg / Clearing bancaire 768

Numéro de compte 25 01 159.702-04 / IBAN CH65 0076 8250 1159 7020 4  
Compte postal 17-49-3

Lieu et date

Signature du requérant